

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 03 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
Mme Josiane HUGUET	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elyane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr TISSERAND T. donne pouvoir à Mme GROUIEC I.
- Mme VIAL S. donne pouvoir à Mr FRASIAK B.
- Mme OLIVON AM. donne pouvoir à Mme ROCHE S.
- Mr DAUDUIT C. donne pouvoir à Mme BRUSSAT E.
- Mr PEYNON D. donne pouvoir à Mme FORESTIER A.
- Mr BROUSSE R. donne pouvoir à Mme CIERGE M.

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste

VOTE : En exercice : 35 Présents : 28 / Représentés : 6 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Finances – Budget pôle commercial – Décision modificative n°2023/01

**FINANCES – BUDGET POLE COMMERCIAL –
DECISION MODIFICATIVE N°2023/01**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements budgétaires au budget du Pôle commercial.

Suite à une observation du SGC de Thiers, il est nécessaire de procéder à un ajustement budgétaire au budget du Pôle commercial : des crédits avaient été ouverts pour constater le versement d'une subvention devant être amortie en opérations réelles, toutefois elle doit être constatée en opération d'ordre.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 1 OPE ORDRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1328-01 : Autres	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1318-041 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
D-1328-01 : Autres	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1318-01 : Autres	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 octobre 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente